



Hérin, le 22/12/2020

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°82- 2020 - PORTANT SUR  
L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DANS LA VILLE  
DE HERIN**

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant un chantier mobile pour l'entretien de tous les réseaux électriques d'Eclairage public dans toute la Commune de HERIN par la Société CITELUM ;

Qu'il convient de régler la circulation et le stationnement dans toute la Commune.

**A R R Ê T O N S**

**Article 1** : Du VENDREDI 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 au VENDREDI 31 DECEMBRE 2021, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le trottoir dans la zone d'intervention, au grés du chantier mobile, dans le cadre d'entretien des réseaux électriques, Eclairage public et Feux tricolores par la Société CITELUM.

**Article 2** : La sécurisation et le balisage du chantier sera à la charge de la Société CITELUM sur la voirie.

**Article 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par les Services de Police et poursuivies conformément à la Loi.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la Commune ;

**Article 5** : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Police de Denain ;
- Monsieur le Responsable de la Subdivision Territoriale de Denain ;
- Monsieur le Responsable de la collecte des ordures ménagères de la CAPH ;
- Monsieur le Responsable du Service Lutte contre l'Incendie ;
- Monsieur le Directeur de la Société CITELUM 5 Rue Paul Eluard 59125 TRITH-SAINT-LEGER ;
- Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux ;
- ASVP ;
- Aux riverains de la Commune de Hérin.

Le DGS

La Porte du Hainaut  
Communauté d'Agglomération



Le Maire,

Jean-Paul COMYN

Hôtel de Ville - 2, rue Jean Jaurès - 59195 Hérin  
Tél. : 03 27 20 06 06 - Fax : 03 27 20 06 07  
contact@ville-herin.fr - www.ville-herin.fr

